



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 3 décembre 2009 — N° 83

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 46.

---

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Déclarations de députés**

M. Bachand (Outremont) fait une déclaration en mémoire du drame de l'École polytechnique de Montréal.

---

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait une déclaration concernant Mme Roxanne Rheault, membre de l'équipe du Québec de patinage artistique et championne québécoise.

---

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Bureau.

---

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant la Journée internationale des bénévoles.

---

**3 décembre 2009**

---

M. Grondin (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant la période des Fêtes.

\_\_\_\_\_

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant la Journée internationale des personnes handicapées.

\_\_\_\_\_

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant le radioactivisme.

\_\_\_\_\_

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant Mme Mariette Dubé qui célèbre son 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance.

\_\_\_\_\_

M. Tremblay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yves Blais.

\_\_\_\_\_

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant le 15<sup>e</sup> anniversaire de TRIP jeunesse Beauport.

\_\_\_\_\_

À 9 h 58, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

**3 décembre 2009**

---

Les travaux reprennent à 10 h 11.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 80 Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbying

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 80.

\_\_\_\_\_

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 71 Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 71.

### **Dépôts de documents**

M. Charest, premier ministre, dépose :

La Première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable.

(Dépôt n° 967-20091203)

**3 décembre 2009**

---

Mme Weil, ministre de la Justice, et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la justice administrative, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009;

(Dépôt n° 968-20091203)

Le rapport annuel des ordres professionnels suivants, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009 :

— Ordre des architectes du Québec;

(Dépôt n° 969-20091203)

— Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;

(Dépôt n° 970-20091203)

— Ordre des optométristes du Québec;

(Dépôt n° 971-20091203)

— Ordre des pharmaciens du Québec;

(Dépôt n° 972-20091203)

— Ordre des psychologues du Québec;

(Dépôt n° 973-20091203)

— Ordre des technologues en radiologie du Québec;

(Dépôt n° 974-20091203)

— Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec;

(Dépôt n° 975-20091203)

— Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

(Dépôt n° 976-20091203)

---

M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport actuariel du Régime québécois d'assurance parentale, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

(Dépôt n° 977-20091203)

**3 décembre 2009**

---

Mme Blais, ministre responsable des Aînés, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des Aînés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 978-20091203)

---

Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2012 du Conseil des arts et des lettres du Québec;  
(Dépôt n° 979-20091203)

Le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014;  
(Dépôt n° 980-20091203)

Le Plan stratégique 2009-2012 de la Régie du cinéma.  
(Dépôt n° 981-20091203)

---

M. le président dépose :

Le rapport d'activité de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009.

(Dépôt n° 982-20091203)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 2 décembre 2009, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 218, Loi concernant la Municipalité de Saint-Ambroise. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 983-20091203)

Le rapport est adopté.

**3 décembre 2009**

---

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 2 décembre 2009, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant la Ville de Sept-Îles. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 984-20091203)

Le rapport est adopté.

---

M. Ouimet (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 26 et 27 novembre, et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 985-20091203)

---

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2009, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

(Dépôt n° 986-20091203)

---

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 2 décembre 2009, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi modifiant la charte de L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 987-20091203)

Le rapport est adopté.

**3 décembre 2009**

---

M. Marsan (Robert-Baldwin), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 2 décembre 2009, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 988-20091203)

Le rapport est adopté.

\_\_\_\_\_

M. Kelley (Jacques-Cartier), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 2 décembre 2009, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 989-20091203)

Le rapport est adopté.

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Tomassi, ministre de la Famille, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, retire certains propos non parlementaires.

### **Motions sans préavis**

M. Charest, premier ministre, propose :

3 décembre 2009

---

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), Me Jacques Saint-Laurent soit nommé de nouveau membre et président de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter des présentes et que ses conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de Me Jacques Saint-Laurent, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Dépôt n° 990-20091203)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 57 en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

---

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), M<sup>c</sup> Robert Hardy, conseiller en gestion des ressources humaines au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit nommé membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 5 janvier 2010.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M<sup>c</sup> Robert Hardy et un extrait de la *Loi sur la fonction publique*.

(Dépôt n° 991-20091203)

**3 décembre 2009**

---

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **58** en annexe)

Pour: **117** Contre: **0** Abstention: **0**

---

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), Me Teresa Carluccio, directrice des affaires juridiques au ministère des Finances, soit nommée, suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres de la Commission établie par règlement du Bureau de l'Assemblée nationale, membre de la Commission d'accès à l'information, affectée à la section juridictionnelle, pour un mandat de cinq ans à compter du 7 décembre 2009 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de Me Teresa Carluccio, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Dépôt n° 992-20091203)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **59** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

**3 décembre 2009**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Roy, leader du deuxième groupe d'opposition, et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se souvienne aujourd'hui de la tragédie survenue à l'École polytechnique de Montréal il y a déjà de cela 20 ans, le 6 décembre 1989;

QUE chacune et chacun de ses membres contribue à faire du Québec une société dans laquelle les femmes peuvent vivre sans craindre que l'on attente à leur intégrité et à leur sécurité.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Bérubé (Matane), M. Bonnardel (Shefford), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite les Alouettes de Montréal pour avoir remporté de façon spectaculaire la Coupe Grey face aux Roughriders de la Saskatchewan.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Girard (Gouin) propose une motion concernant les places en service de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**3 décembre 2009**

---

M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. St-Arnaud (Chambly) proposent conjointement une motion concernant la coalition Corruption Zéro; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*réimpression et titre modifié*).

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22, 230, 236 et 237 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le principe du projet de loi n° 80, Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbying, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 80 est adopté.

**3 décembre 2009**

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 80 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

*Commission plénière*

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 80, Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbyisme.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 80 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

\_\_\_\_\_

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 80, Loi prolongeant le mandat de la personne désignée pour remplir temporairement les fonctions du commissaire au lobbyisme, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 80 est adopté.

\_\_\_\_\_

M. Bachand, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 74, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 74 est adopté.

**3 décembre 2009**

---

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, propose que le projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 52 est adopté.

#### **Autres affaires inscrites au feuillet**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 146 et 188 du Règlement, Mme Hivon (Joliette) propose :

QUE soit constituée une commission ad hoc en vue d'étudier la question du droit de mourir dans la dignité et, le cas échéant, des modalités de son application;

#### **Relativement à la composition et au fonctionnement de la commission,**

- la commission soit composée de 16 membres ainsi répartis : neuf du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le président de la commission; quatre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le vice-président de la commission; un député du deuxième groupe d'opposition; le député indépendant de Mercier; un député indépendant;
- les groupes parlementaires transmettent au président de l'Assemblée nationale la liste des membres de la commission, y compris le nom du président et du vice-président, dans les quinze jours suivant l'adoption de la présente motion;
- la commission puisse entreprendre ses travaux dès la réception du document de consultation par la Commission de la santé et des services sociaux;

**3 décembre 2009**

---

- la commission soit convoquée en séances publiques ou de travail conformément à la procédure prévue à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée nationale;
- la commission puisse déposer à l'Assemblée nationale des rapports intérimaires;
- les rapports intérimaires et final de la commission puissent comporter des observations, des conclusions et des recommandations;
- la commission ne soit pas limitée à un jour franc, après la consultation générale, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations qu'elle entend déposer à l'Assemblée nationale;
- les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

**Relativement aux deux consultations tenues par les commissions,**

**Première consultation**

- QUE la Commission de la santé et des services sociaux puisse entreprendre ses travaux, au plus tard 60 jours après l'adoption de la présente motion, et procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques en vue d'étudier la question du droit de mourir dans la dignité et qu'à cette fin elle entende des experts qui seront choisis en séance de travail, et que ces derniers abordent au cours de leur exposé notamment les questions suivantes : les conditions et soins de fin de vie; le droit et les modalités éventuelles d'encadrement du droit à l'euthanasie; toute autre considération pouvant éclairer les membres de la commission;

**3 décembre 2009**

---

- QUE le comité directeur de la commission puisse déterminer la durée totale de chaque audition et la durée respective de l'exposé et des échanges avec la commission;
- QU'à la fin des auditions, la commission produise, dans les 45 jours, un document de consultation destiné à faciliter la participation des citoyennes et citoyens en vue de la consultation générale qui sera amorcée par la commission ad hoc; que ledit document soit immédiatement transmis à la commission ad hoc sans qu'il ne soit rendu public;

#### **Deuxième consultation**

- QUE la commission ad hoc se saisisse du document de consultation, qu'elle puisse, le cas échéant, y apporter des ajouts;
- QUE ledit document soit déposé à l'Assemblée nationale dans les trente jours suivant sa réception ;
- QUE la consultation générale puisse débuter vers le 17 août au plus tôt, ou suivant un délai raisonnable, afin de permettre aux personnes et organismes de produire un mémoire;
- QUE la commission puisse consacrer des périodes de temps à l'audition de citoyennes et citoyens qui, bien que n'ayant pas soumis de mémoire, auront fait part de leur intérêt d'être entendus par elle;
- QUE la commission puisse se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale et de la ville de Québec;
- QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions;
- QUE la commission procède à une consultation en ligne de manière à favoriser l'expression la plus large possible de la population;

3 décembre 2009

---

**Relativement aux ressources humaines, techniques et financières,**

- le Secrétariat des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement des deux commissions;
- les commissions disposent des ressources nécessaires à la réalisation de leur mandat respectif, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité, incluant la distribution d'un résumé du cahier d'information dans l'ensemble des foyers québécois, de manière à susciter la participation des citoyennes et citoyens.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 4 décembre 2009, à 9 h 45

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 12 h 49, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au vendredi 4 décembre 2009, à 9 h 45.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**

3 décembre 2009

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que Me Jacques Saint-Laurent soit de nouveau nommé membre et président de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 57)

POUR - 117

Arcand	Charlebois	Khadir	Poirier
Auclair	Chevarie	Kotto	Ratthé
Aussant	Cloutier	Leclair	Rebello
Bachand	Corbeil	L'Écuyer	Reid
<i>[Arthabaska]</i>	Courchesne	Léger	Richard
Bachand	Cousineau	Lehouillier	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Outremont]</i>	Curzi	Lemay	Richard
Beauchamp	Deltell	Lessard	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
Beaudoin	Diamond	MacMillan	Robert
<i>[Mirabel]</i>	Doyer	Malavoy	Rotiroti
Beaudoin	Drainville	Maltais	Roy
<i>[Rosemont]</i>	Drolet	Mamelonet	Simard
Béchar	Dubourg	Marceau	<i>[Richelieu]</i>
Bédard	Dufour	Marcoux	Simard
Bergeron	Dupuis	Marois	<i>[Dubuc]</i>
Bergman	Dutil	Marsan	Sklavounos
Bernard	Ferland	Matte	St-Amand
Bérubé	Gagnon-Tremblay	McKay	St-Arnaud
Billette	Gaudreault	Ménard	St-Pierre
Blais	<i>[Hull]</i>	Moreau	Thériault
Blanchet	Gaudreault	Morin	Tomassi
Bolduc	<i>[Jonquière]</i>	Normandeau	Traversy
Bonnardel	Gautrin	Ouellette	Tremblay
Bouchard	Gauvreau	Ouimet	Trottier
Boucher	Gendron	Pagé	Turcotte
Bouillé	Gignac	Paquet	Vallée
Boulet	Girard	Paradis	Vien
Carrière	Gonthier	Pelletier	Villeneuve
Chagnon	Grondin	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Weil
Champagne	Hamad	Pelletier	Whissell
Charbonneau	Hivon	<i>[Rimouski]</i>	
Charest	James	Pigeon	
Charette	Kelley	Pinard	

**3 décembre 2009**

---

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que Me Robert Hardy soit nommé membre de la Commission de la fonction publique :

**(Vote n° 58)**

*(Identique au vote 57)*

---

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que Me Teresa Carluccio soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information :

**(Vote n° 59)**

*(Identique au vote 57)*